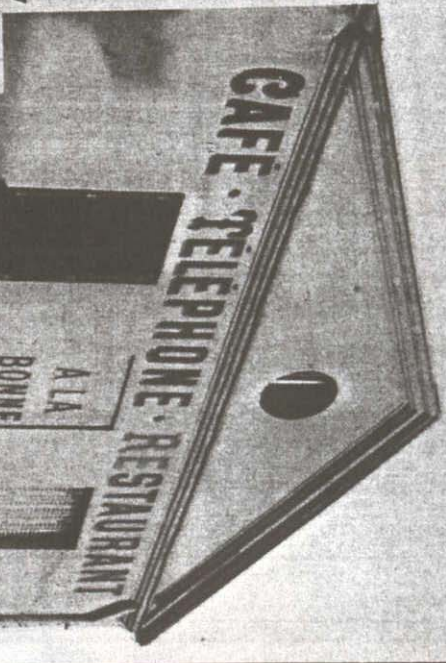


# "LA SANTÉ" "LA BONNE SANTÉ"



**VIANDOX**

**LE SCANDALE DE LA SANTÉ**

Letter ouverte à M. André TARDIEU pour dénoncer son attitude à l'égard de la Santé.

**VIANDOX**

**UN SCANDALE !**

**SI .....**

**Ses Fonctionnaires et ses Dirigeants ne violaient pas la loi.**

**VIANDOX**

**MAIS PATIENCE !!!!!**

Maintenant, d'énormes affiches ont remplacé les enseignes vantant la cuisine de la maison. (E. M.)

C'est un cabaret où les prisonniers ottomanent fêter leur libération. (E. H.)

Il y a la Santé, la « mauvaise Santé », comme on l'appelle dans le quartier de la Glacière, et l'autre, la bonne, la bonne Santé, qui se trouve juste en face. Il n'y a que la rue à traverser, mais — et les hôtes de la « mauvaise Santé » le déplorent — le pas est difficile à franchir.

La mauvaise Santé, vous la connaissez tous de nom évidemment. C'est une grande bâtisse aux murs sinistres, c'est un lieu de repos forcé pour les mauvais garçons, un asile sûr et calme dans lequel les financiers véreux viennent, en toute quiétude, échapper. — le terme convient boulevard Arago — de nouveaux procédés de culture intensive des potes. Maurice Corlem, dans son enquête « Le sort de la Santé », vous en a brossé un tableau fort précis, et vous n'ignorez rien de la vie intérieure des habitants de ce vaste et glacial hôtel de l'administration pénitentiaire.

A la bonne Santé, c'est beaucoup plus gai. C'est un cabaret à la façade café au fait, comme les murs de la prison — délicate attention pour éviter une transition trop brutale — on les prisonniers viennent fêter leur libération. Il y a quelques semaines encore, sur ses enseignes, on pouvait lire que la maison vendait des liqueurs de marque, qu'on pouvait y danser, téléphoner, que des cabinets particuliers étaient à la disposition des clients et de leurs dames. Ça vous avait un petit air de guinguette fleurant bon Robinson ou les bords de la

Marne, mais sans bosquets et sans oiseaux. Dans la vitrine pendait une grande pancarte sur laquelle on pouvait lire :

#### DÉJEUNERS ET DINERS

*Sandwiches au jambon.*

*La maison se charge d'assurer les repas des prévenus qui désirent se nourrir à notre restaurant.*

*Cuisine soignée. — Prix modérés.*

Sur le plignon, un peintre habile avait, en lettres blanches sur un fond bleu, tracé quelques mots :

#### ICI COIFFEUR

#### CABINET DE TOILETTE

Tout avait été prévu pour assurer le confort de MM. les prisonniers. Bonne chère pendant leur détention ; artiste capillaire, soins hygiéniques à leur sortie de cellule.

Aujourd'hui, la rue de la Santé est en effervescence. La façade de la bonne Santé est complètement transformée. D'énormes affiches, des bandes de calicot ont remplacé ou caché l'enseigne et les pancartes vantant la cuisine de la maison. Il n'est plus question que de scandale.

« Un scandale ! », « Le scandale de la Santé, de quoi il est fait », « La République serait plus belle si... ses fonctionnaires et ses dirigeants ne violaient pas la loi ! », « Le

scandale de la Santé et ses héros ! ». Le promeneur désemparé qui passe par là a de quoi lire pendant plusieurs heures.

Le scandale de la Santé ? C'est une affaire de concurrence déloyale qui met aux prises le propriétaire de la bonne santé et le directeur de la Santé tout court. C'est un conflit curieux, un drame cocasse dont voici le scénario.

Aux termes de lois et décrets en vigueur (articles 55 du décret du 11 décembre 1885 et 73 du décret du 10 janvier 1923), les prévenus et accusés ont la faculté de « faire venir du dehors » leur nourriture.

Profitant de cette disposition légale et de l'emplacement du restaurant, le propriétaire de la bonne Santé se spécialisa dans la préparation des menus pour les hôtes de la prison. L'affaire prospéra rapidement et M. Chassagne, le restaurateur, n'eut jamais songé à se plaindre si, au lendemain d'une éviction qui fit quelque bruit, des décisions arbitraires de l'administration pénitentiaire ne l'eussent mis pratiquement dans l'impossibilité de continuer son commerce.

Un jour, le directeur de la prison, non content d'avoir imposé au restaurateur un contrôle, s'avisa de créer, à l'intérieur des locaux pénitentiaires, un restaurant dont il devint lui-même le gérant.

Ce restaurant est appelé « restaurant de l'intérieur ». Des leur arrivée à la Santé, il est remis aux accusés ou prévenus qui désirent se nourrir au dehors un bulletin ainsi rédigé : « Le soussigné déclare se nourrir à ses frais et sollicite l'autorisation de prendre ses repas au restaurant : restaurant de l'intérieur ou restaurant du dehors ». Il est indiqué en note que, dans ce dernier cas, il y a lieu pour le prisonnier d'indiquer le nom et l'adresse du restaurateur du dehors et de demander l'autorisation du juge d'instruction. Cette façon de procéder soulève quelques problèmes juridiques : 1° l'installation d'un restaurant par le directeur d'un établissement pénitentiaire à l'intérieur d'une prison est-elle régulière ? 2° Le directeur d'une prison peut-il subordonner à une autorisation du juge d'instruction l'exercice du droit pour les prévenus et accusés de faire venir leur nourriture du dehors ? Les règlements prévoient trois modes de nourriture à l'usage des prévenus et accusés, c'est-à-dire des indigents en instance d'instruction, et contre lesquels la peine définitive n'a pas été prononcée. Ces détenus peuvent, soit recevoir la nourriture ordinaire de la prison, soit, s'ils renoncent aux vivres ordinaires ainsi qu'au droit de se procurer des vivres supplémentaires, faire venir, à leurs frais, leur nourriture du dehors. Hors ces trois modes, les règlements ne prévoient aucune autre façon d'organiser l'alimentation des prévenus ou accusés.

Le restaurateur lésé vient de porter le différend devant le Conseil d'Etat.

Le conflit est curieux. Voir un directeur de prison aux prises avec un restaurateur pour une affaire de concurrence déloyale n'est réellement pas courant.

Ainsi, vous pensez bien que ce litige fait l'objet de toutes les conversations dans le petit établissement de la rue de la Santé où viennent chaque jour, appêtés, pour les motifs les plus divers, les avocats, ces messieurs du faubourg Saint-Martin, ces dames de Sébasto et leurs amis, clients assidus de la mauvaise Santé et de la bonne Santé.

JEAN GUY.